



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POMME DE PAIN ORGANISE LA COLLECTE SOLIDAIRE « JE DEJ, JE DONNE » DANS TOUS SES RESTAURANTS AU PROFIT D’ACTION CONTRE LA FAIM.

PARIS, le 12 février 2020

Pomme de Pain s’engage pour la première fois à soutenir la 11^{ème} édition de l’opération solidaire « Je Dej, Je Donne » menée par Action contre la Faim et le Groupe Up. Du 1^{er} février au 31 mars, l’enseigne de restauration rapide à la française fait de ses 90 restaurants des points de collecte des titres-restaurants périmés qui seront transformés en don en faveur d’Action contre la Faim.

« En tant qu’enseigne de restauration, il est cohérent que Pomme de Pain apporte son soutien à Action contre la faim. Tous nos restaurants français sont mobilisés pour cette belle opération qu’est « Je Dej Je Donne » car elle s’inscrit dans l’engagement sociétal de Pomme de Pain » affirme la Direction de Pomme de Pain.

« Action contre la faim a la chance de pouvoir compter sur l’engagement de Pomme de Pain, qui est la première enseigne de restauration à se mobiliser à nos côtés pour l’opération « Je Dej, Je Donne ». Cela représente un soutien essentiel pour accroître la collecte de titres-restaurants périmés. L’engagement de chacun nous permet de démultiplier l’impact de nos missions. » précise Marie-France Beurton, Directrice déléguée aux partenariats chez Action contre la Faim.

Un dispositif de communication et de collecte dans chaque restaurant



L'enseigne a mis à disposition dans chacun de ses restaurants une urne destinée à recevoir les titres-restaurant périmés 2019, accompagnée d'un chevalet explicatif. Chaque collaborateur portera également un badge « Action contre la Faim ».

Pomme de Pain a également mobilisé sa communauté à travers ses réseaux sociaux, son site Internet et une campagne e-mailing à destination de l'ensemble de ses clients.

Comment transformer ses titres-restaurant périmés en bonne action ?

En 2019, la mobilisation de tous a permis de récolter 850 000 € de titres-restaurant périmés. Dans un contexte de baisse des formes traditionnelles de générosité, Action contre la Faim et le groupe Up, espèrent battre un nouveau record car il s'agit d'une forme de don simple.

Un don en titres-restaurant à action contre la faim = 75 % de réduction d'impôts

Même périmés, les titres-restaurant donnent droit à une réduction d'impôts de 75 %. Les formulaires de demande de reçu fiscal sont disponibles à côté de chaque urne dans les restos Pomme de Pain.

Par cette mobilisation, Action contre la Faim et le groupe Up espèrent collecter un million d'euros cette année pour soutenir les interventions de l'ONG.

Une utilisation transparente des dons

L'opération « Je Dej, Je Donne » menée par Action contre la Faim et le groupe Up a permis de collecter près de 5 millions d'euros depuis son lancement en 2009. Ces dons sont essentiels et permettent à l'association d'être toujours plus efficace notamment dans la gestion des crises humanitaires. En 2018, 89 % des dépenses d'Action contre la Faim étaient consacrées à ses missions sociales.



1 TITRE-RESTAURANT
de 8€

=

2 SEMAINES DE
NUTRITION D'URGENCE
pour un enfant*

* Avec 8€, vous permettez de fournir à un enfant un traitement à base de pâte nutritionnelle pendant plus de deux semaines.

À PROPOS DE POMME DE PAIN

Précurseur de la restauration rapide à la française, l'enseigne Pomme de Pain qui compte 115 restaurants en France et à l'étranger, propose des produits généreux, préparés sur place et à la commande pour tous les moments de la journée : sandwiches, burgers, salades, viennoiseries, pâtisseries, boissons chaudes et froides, à consommer sur place, à emporter ou à commander pour se faire livrer.

Présente dans les centres villes, les centres commerciaux, les gares et les aéroports, l'enseigne Pomme de Pain, qui se positionne sur le « fast casual innovant », continue son développement sous la nouvelle signature « la maison du sandwich ».

■ Consultez notre site : www.pommedepain.fr

■ A propos de « Je Dej, Je Donne » : <http://bit.ly/JeDejJeDonne>

CONTACT PRESSE

Pomme de Pain
Mélodie Josset
06 84 97 62 36
presse@pommedepain.fr

Agence Droit Devant
Tiphaine de Belloy
01 39 53 53 33
belloy@droitdevant.fr